

Sujet Blanc épreuve admissibilité

Concours Externe CPE

Analyse d'une situation éducative

durée 5h

CPE et orientation des publics fragiles

Vous êtes CPE dans un collège REP. Votre chef d'établissement vous demande de coordonner le projet « cordées de la réussite » .

En vous appuyant sur vos connaissances et sur le corpus de textes donnés, vous présenterez dans une première partie une synthèse de la réalité de l'orientation pour les publics dits fragiles et du rôle du CPE.

Dans une seconde partie, vous exposerez un projet de cordées, qui répondra aux problématiques de l'établissement du dernier document, et qui fera une place à la collaboration entre les différentes équipes et à la pédagogie.

Votre qualité d'écriture, de synthèse et de réflexivité seront des points forts ainsi que votre capacité à vous projeter dans des situations de terrain.

Liste des documents présentés :

Document 1 : Présentation du dispositif « cordées de la réussite », issu du site du ministère de l'Education Nationale, 2021

Document 2 : L'orientation scolaire en France ou de la distillation fractionnée. Conférence donnée au colloque de l'AFAE, par Aziz Jellab, mars 2020

Document 3 : Extrait de l'enquête nationale sur l'Orientation, CNESEO, 2018

Document 4 : Construire le projet d'orientation de l'élève, sur le site du gouvernement la mallette des parents, février 2021

Document 5 : Orientation : quel rôle pour CPE et professeurs documentalistes, article du blog médiapart, Jean-Pierre Véran, Décembre 2018

Document 6 : Extrait du Projet d'établissement 2016 – 2019 d'un collège REP, académie de Montpellier,

Les Cordées de la réussite : un programme de mise en réseau des établissements pour accompagner les projets d'orientation

Le but des Cordées de la réussite est de lutter contre l'autocensure des élèves par un accompagnement continu dès la classe de 4e, jusqu'au baccalauréat et au-delà.

Un établissement encordé et des établissements têtes de cordée mettent en place des actions pour donner à chaque élève les moyens de sa réussite dans l'**élaboration de son projet d'orientation**, quel que soit le parcours envisagé, poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle. Une "Cordée de la réussite" repose sur le partenariat entre :

- une "**tête de cordée**" qui peut être un établissement d'enseignement supérieur : grandes écoles, universités ou des lycées comportant une CPGE ou une STS (Section de Technicien Supérieur)
- et des **établissements dits "encordés"** : collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle qui relèvent plus particulièrement des réseaux d'éducation prioritaire, des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou de zones rurales éloignées des métropoles.

Ce partenariat se traduit par un ensemble d'actions d'accompagnement mises en œuvre dans le collège ou le lycée "encordé" en faveur des élèves volontaires. Il ne se résume pas à une seule mise en relation entre un élève et un étudiant mais se concrétise par **un programme d'accompagnement global** conçu conjointement entre la tête de cordée et les établissements "encordés", avec le soutien des autorités académiques.

Des "Cordées de la réussite" de nouvelle génération



Les nouvelles "cordées de la réussite" visent à être, de l'accompagnement à l'orientation, **un réel levier d'égalité des chances**.

Grâce au **Plan de relance**, le nombre d'élèves accompagnés sera plus que doublé pour atteindre un total de **200.000 élèves sur tout le territoire dès l'année scolaire 2020/2021**.

Les nouvelles cordées de la réussite bénéficient d'une **dotation de 10 M€** dans le cadre du **Plan France relance du Gouvernement** afin d'accompagner la montée en charge du dispositif.

La Charte des Cordées de la réussite

La **charte des Cordées de la réussite** est signée par le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et par la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Elle constitue une déclinaison de l'instruction interministérielle (MENJS-MESRI-ANCT) du 21 juillet 2020 relative à la mise en œuvre des Cordées de la réussite. Elle a fait l'objet d'une **concertation avec les ministères partenaires du dispositif** ainsi qu'avec les conférences de l'enseignement supérieur (CPU, CDEFI, CGE).

Cette charte **engage tout acteur impliqué au plan national ou local dans le dispositif des Cordées de la réussite** : élèves, étudiants, mentors, établissements d'enseignement secondaire encordés et établissements d'enseignement supérieur têtes de cordée, associations, partenaires du monde économique, collectivités territoriales...

1. Le dispositif est ouvert à tous les élèves volontaires scolarisés dans un établissement encordé
2. Les élèves bénéficient de modalités d'accompagnement diversifiées et sur mesure
3. Les élèves bénéficiaires et les tuteurs/mentors s'engagent dans la durée
4. Les établissements scolaires encordés veillent à assurer la cohérence du parcours de l'élève
5. L'offre de formation dans l'enseignement supérieur est présentée dans sa diversité aux élèves
6. Les interventions de partenaires s'intègrent dans le dispositif pour une articulation cohérente de leurs actions
7. Établissements encordés et têtes de cordée assurent un pilotage partagé des actions d'accompagnement
8. Les établissements têtes de cordée assurent l'encadrement des étudiants tuteurs et valorisent leur engagement
9. Les services académiques animent la communauté des acteurs des Cordées de la réussite
10. Les ministères pilotent le dispositif au plan national et en organisent le suivi et l'évaluation



Qui est concerné par ce dispositif ?

Video Player

00:00

02:51

Le dispositif peut être mis en place **dès la classe de 4e**. Il concerne les collégiens et les lycéens. Il y a une **continuité de suivi du collège au lycée**. Sont prioritairement concernés par le dispositif :

- les élèves scolarisés en **éducation prioritaire** ou en **quartier prioritaire politique de la ville (QPV)** et en particulier dans les **cités éducatives**

Doc 1

- les collégiens et lycéens de **zone rurale et isolée** dont les ambitions scolaires se trouvent souvent bridées par l'éloignement des grandes métropoles
- les **lycéens professionnels**, qui, avec la transformation de la voie professionnelle, doivent pouvoir bénéficier de parcours plus personnalisés et progressifs

Il n'y a **pas de sélection parmi les élèves** d'un établissement encordé. Tous ceux qui sont souhaitent bénéficier des cordées de la réussite le peuvent. Il n'est pas nécessaire d'avoir de très bons résultats scolaires. Les élèves qui manquent de confiance en eux et qui n'oseraient pas le faire de leur propre initiative, sont d'ailleurs encouragés à s'y engager par l'équipe pédagogique et éducative. Les élèves en situation de handicap sont également concernés par ce dispositif, qui est pleinement **inclusif**.

Afin de constituer le groupe d'élèves concernés, le chef d'établissement informe les familles.

Il met en avant la plus-value du dispositif pour l'élève en termes d'accompagnement à l'orientation et d'élaboration progressive de son parcours. En dialoguant avec les familles, les élèves et les équipes pédagogiques, il arrête fin septembre la liste des élèves volontaires. Le chef d'établissement est également garant du suivi des élèves bénéficiaires du dispositif.

Le saviez-vous ?

Chaque année une semaine nationale des Cordées de la réussite se déroule la troisième semaine de janvier.

Des actions pour construire son projet d'orientation

Afin d'aider l'élève à construire son parcours de réussite du collège au lycée et du lycée vers la poursuite d'études de l'enseignement supérieur ou vers l'insertion professionnelle, l'équipe éducative s'appuie sur plusieurs actions. Celles-ci sont adaptées au degré de maturation du projet d'orientation de l'élève :

- actions d'**accompagnement et d'ouverture sociale et culturelle**
- actions de **tutorat/mentorat**
- actions de **préparation aux usages du numérique** et d'**éducation aux médias**
- opportunités pour **découvrir d'autres lieux** et d'**autres secteurs professionnels**
- opportunités pour **bénéficier de l'offre des internats du XXI^e siècle**, où un accompagnement pédagogique et éducatif de grande qualité sera proposé.
- actions liées à la **découverte des métiers** pour permettre de faire évoluer la représentation de telle filière ou profession chez les élèves et de lutter contre les stéréotypes de genre.
- actions d'ouverture sociale et culturelle qui accordent une grande place à la **prise de parole en public**, aux activités orales propres à développer la confiance en soi
- actions pour **préparer les épreuves de terminale** : grand oral du bac général ou évaluation du chef-d'œuvre en voie professionnelle

Les **familles** sont particulièrement associées au **processus d'orientation** des enfants.

Les élèves bénéficiaires des "cordées de la réussite" profitent ainsi :

- d'un tutorat par un étudiant

Doc 1

- de parrainage par des professionnels du secteur public
- de parrainage par des professionnels du secteur privé

Ces tutorats et parrainages sont permis par la mobilisation des associations complémentaires de l'Éducation nationale

- la mobilisation des fondations partenaires de l'égalité des chances.

Retrouvez des informations sur les métiers et les formations sur le site de l'Onisep



L'orientation scolaire en France ou de la distillation fractionnée. Des inégalités modulées par l'organisation du système éducatif et par des effets de contexte

Aziz JELLAB

L'orientation scolaire est une des questions éducatives les plus sensibles et les plus controversées. Loin d'être l'expression d'un choix pour nombre d'élèves, l'orientation s'identifie à une distillation fractionnée, faite de renoncements, de résignation ou d'élimination différée. En France, où le poids des diplômes pèse beaucoup sur le destin social et professionnel de chacun, l'orientation met à l'épreuve l'égalité des chances et le modèle méritocratique, car à côté de l'origine sociale et de l'inégale maîtrise de l'information, le contexte scolaire et l'offre de formation modalisent aussi les inégalités de parcours. La distillation fractionnée interroge ainsi la capacité qu'a l'institution scolaire à lutter contre les préjugés comme le supposé « manque d'ambition des parents » et à offrir un accompagnement assurant à chaque élève la réalisation d'un parcours réussi.

S'il existe une thématique qui suscite d'emblée débats, controverses et parfois dissensions plus ou moins passionnelles, c'est bien de l'orientation scolaire qu'il s'agit. C'est qu'elle couvre d'emblée un malentendu sémantique puisqu'elle suppose tout autant l'idée d'un choix que celle de l'imposition ou de la contrainte, de l'affectation non souhaitée dans telle ou telle filière. L'orientation scolaire fait l'objet de controverses parce qu'elle couvre d'autres enjeux tout aussi importants quant à l'avenir de chaque élève : qu'il s'agisse de l'évaluation, souvent associée à la notation, de l'utilité des études, de la compétition scolaire, de l'efficacité des établissements au plan des apprentissages ou encore, de l'offre de formation qui reste inégale selon les territoires, ce sont autant de variables qui font de l'orientation une question socialement vive.

Crise du modèle méritocratique et crispations autour de l'orientation

Dans un contexte français d'exacerbation de la compétition scolaire, au sein d'un pays qui fait la part belle aux diplômés, il n'est guère étonnant de relever que l'orientation scolaire attise les plus grandes tensions dès lors que le pari consiste à effectuer un ou des choix qui augurent d'un avenir professionnel et social favorable. Pour Olivier Galland, la crise de confiance de la jeunesse est en réalité révélatrice « *de la crise institutionnelle et culturelle, du modèle français de formation* »¹. Plus spécifiquement, il s'agit de la crise du « modèle méritocratique » à la française, qui a longtemps fonctionné sur le principe de la sélection des meilleurs, sur la base de leur talent et de leurs efforts. Ce principe génère, sous l'effet de la massification, une dualisation des parcours, entre des

¹ Olivier Galland, *Les jeunes Français ont-ils raison d'avoir peur ?* Paris, Armand Colin, 2010. p. 36.

vainqueurs et des vaincus de la sélection scolaire. Tout se passe alors comme si le système éducatif, en ayant fait miroiter des promesses sans les tenir, en répartissant les élèves moins selon leurs compétences qu'en fonction de l'organisation même des structures d'enseignement, a contribué à forger chez une partie de la jeunesse le sentiment d'une faible emprise sur leur avenir. Nathalie Sarthou-Lajus considère que « *La massification de l'enseignement ne s'est pas accompagnée d'un système d'orientation adapté à l'hétérogénéité des élèves. La fiction égalitariste masque de nouvelles formes de sélection par l'échec [...] Combien de jeunes se fourvoient chaque année dans des filières généralistes, souvent avec difficultés et sans débouchés !* »². Dans une école massifiée, ce n'est pas tant l'orientation dans telle ou telle filière ou spécialité qui est problématique, mais plutôt le rétrécissement du champ des possibles qui inquiète élèves et parents. On comprend alors pourquoi ceux-ci aspirent davantage à la possibilité de choisir des filières qui autorisent d'autres choix ultérieurs. La voie professionnelle à l'issue du collège, en dépit de sa transformation, reste ainsi souvent peu convoitée car apparaissant comme réduisant la possibilité de poursuivre des études à l'issue du baccalauréat professionnel.

La complexification de l'offre de formation, mais aussi l'opacité entourant les liens supposés entre cette offre et ce qu'elle augure comme possibilités, rendent les choix d'orientation particulièrement délicats si l'on se place du point de vue de l'utilisateur. À la veille de la réforme du lycée et des filières générales, songe-t-on par exemple à considérer, lorsqu'on souhaite s'orienter vers les filières médicales, qu'il vaut mieux choisir mathématiques ou sciences physiques comme enseignement de spécialité que les sciences de la vie et de la terre qui, pourtant, se présentent comme mieux en phase avec les professions de santé ? Ainsi, la faible lisibilité de l'offre de formation pénalise les moins initiés et l'on ne peut s'empêcher de considérer que devenu une sorte de machine à orienter, le système éducatif est devenu une machine à exclure.

L'orientation scolaire, un analyseur des paradoxes d'un système éducatif hiérarchisé

Il existe deux significations majeures associées au terme « orientation » : il s'agit d'une part, d'une répartition des élèves, le plus souvent selon un rapport entre demande d'orientation et places disponibles ; il s'agit, d'autre part, d'une aide au choix ou d'une auto-détermination, impliquant la construction d'un projet d'études et/ou d'un projet professionnel. Pour Jean-Michel Berthelot, l'orientation est « *le processus par lequel s'opèrent les ajustements nécessaires entre les souhaits exprimés et les possibilités offertes, l'école fournissant institutionnellement à chacun la possibilité de faire le parcours que ses possibilités et ses goûts lui tracent* »³. Mais cette définition est bien idéale tant la réalité met en évidence que la possibilité de s'orienter selon ses goûts n'est pas le propre d'une grande part des élèves. C'est que l'orientation reste soumise à de nombreux paradoxes que l'on peut ainsi identifier : le choix précoce et l'obligation du projet professionnel s'imposent aux élèves qui disposent des faibles ressources, scolaires notamment, pour réellement choisir⁴ ; le système éducatif français est l'un de ceux qui se sont le plus diversifiés et, dans le même temps, c'est

² Nathalie Sarthou-Lajus, « Pourquoi les jeunes Français ont-ils peur ? », *Études*, 2009/7-8 (Tome 411), p. 5.

³ Jean-Michel Berthelot, *Ecole, orientation, société*, Paris, PUF, 1993.

⁴ Et comme le notent François Dubet et Danilo Martuccelli, « le choix des élèves est [...] le plus souvent, un choix négatif orientant vers ce qui paraît le moins éloigné de l'idéal visé ». À *l'école. Sociologie de l'expérience scolaire*, Seuil, 1996, p. 245.

Doc 2

celui dont les filières sont les plus étanches, les moins dotées de passerelles, celui aussi où la réversibilité des parcours est des plus improbables ; le poids de la formation initiale y est des plus déterminant, y compris dans le cadre de la validation des acquis et de l'expérience. Enfin, et ce n'est pas l'un de ses moindres paradoxes, la forte association entre l'orientation scolaire et l'orientation professionnelle – l'une ne se réduisant pas à l'autre mais l'on sait que choisir des études, c'est aussi anticiper un parcours susceptible de déboucher sur tel ou tel métier ou profession – exacerbe un rapport utilitariste aux études quand, dans le même temps, l'école promeut l'accès à la culture et au savoir valant pour eux-mêmes. Avoir une bonne orientation, c'est s'assurer d'un avenir professionnel moins incertain. Pour autant, on ne peut négliger le fait que le conseil en orientation est loin d'être satisfaisant et qu'il exige que l'on repositionne le rôle de l'école dans l'élaboration des choix d'avenir.

Gérer des flux ou accompagner le projet de chaque élève ? Une tension historique

Si on ne peut qu'être frappé par l'essor de services, de structures et d'acteurs revendiquant à divers titres leur contribution à l'orientation de différents publics, on peut dire que cela n'a guère conduit à répondre à la demande sociale, elle-même variée et souvent contradictoire. L'école est ainsi sommée de répondre à la fois aux aspirations individuelles et aux attentes du marché du travail, décliné en secteurs professionnels, en champs d'activités et en dispositifs de formation. C'est qu'une tension classique et majeure reste immanente au processus même de l'orientation au sein du système éducatif : l'improbable conciliation entre la gestion des flux scolaires et les projets des élèves. Dans un système hiérarchisé et jalonné par une sélection à des étapes-clés des parcours, il est bien difficile de penser que l'on puisse assurer à chaque élève ou jeune une orientation choisie. Mais la hiérarchie du système éducatif a pour corolaire, même si elle ne s'y réduit pas, la hiérarchie des statuts sociaux et professionnels, dont l'accès passe le plus souvent par la fréquentation de filières plus ou moins sélectives. Si les enfants de cadres ont davantage de probabilités statistiques d'accéder au statut de cadre, c'est aussi parce que leur socialisation familiale, conjuguée à une meilleure connaissance des rouages du système éducatif et à un meilleur accompagnement parental, les prédispose à le devenir. Ce n'est pas le cas des enfants d'employés et d'ouvriers, ce qui rend plus qu'hypothétique et fictif le principe d'égalité des chances. Mais paradoxalement, et alors que l'orientation scolaire a pu, durant des décennies et sous l'effet d'un marché du travail favorable, assurer une mobilité sociale ascendante, désormais, c'est le modèle de la promotion des réussites individuelles qui prime.

Distillation fractionnée et renoncements sur fond d'inégalités sociales

Saisir le fonctionnement de l'orientation en France exige de s'en tenir d'abord au fil conducteur que constituent les inégalités de carrière scolaire, qui sont renforcées par l'organisation même de l'offre de formation. Celle-ci, bien qu'ayant ouvert des possibilités, conduit à des renoncements, sur fond de déceptions, car les diplômés n'offrent pas tous les mêmes possibilités ni au niveau des choix des études, ni au niveau de l'insertion professionnelle. La distillation fractionnée prend parfois la forme

7

d'une « élimination différée »⁵ puisque les nouvelles générations poursuivent davantage d'études que les générations antérieures, mais elles se répartissent dans des filières ne bénéficiant pas du même prestige et n'offrant pas les mêmes opportunités. La poursuite d'études, si elle contribue au sentiment d'une ascension scolaire chez les élèves issus de milieu modeste, peut assez rapidement donner lieu à un désenchantement dès lors que les diplômes préparés autorisent peu l'accès aux formations les plus sélectives, et encore moins la réussite une fois que l'on y est accepté. Mais les diplômes couvrent aussi des choix d'enseignements plus subtils, variables selon l'origine sociale des élèves et aux effets différenciés sur le parcours scolaire. Ainsi, à la rentrée 2017, 63,3 % des élèves issus de familles très favorisées et qui ont choisi en seconde GT comme enseignement d'exploration « Méthodes et pratiques scientifiques », se sont orientés vers une première scientifique en 2018. C'est seulement le cas de 46,8 % des élèves issus de classe moyenne et de 38,6 % de ceux qui proviennent de familles très défavorisées⁶. On sait que l'origine sociale pèse sur les chances de réussite aux diplômes. Ainsi, à la session 2017, le taux de réussite au baccalauréat (toutes séries confondues) était de 93,1 % chez les enfants d'agriculteurs exploitants, de 93,8 % chez les cadres et professions intellectuelles supérieures (94,8 % chez les professeurs et assimilés), mais seulement de 88,1 % chez les enfants d'employés, de 84,4 % chez les enfants d'ouvriers et de 80,6 % chez les enfants dont les parents sont sans activité professionnelle. Les élèves dont les parents sont cadres et professions libérales représentent 19 % des effectifs de la 6^e à la 3^e (SEGPA et ULIS comprises). Ceux dont les parents sont ouvriers ou employés représentent, durant le même cursus, respectivement 26,2 % et 16,8 % des effectifs. En classe de seconde générale et technologique, la part des enfants de cadres et professions libérales atteint les 24,8 % ; elle passe à 29,3 % en première et terminale générale. S'agissant des enfants d'ouvriers, leur part en seconde générale et technologique est de 20,4 % et de 16,6 % en première et terminale générales. *A contrario*, ils représentent 36,3 % des élèves de terminale bac pro et BMA, contre 6,9 % des enfants de cadres et professions libérales. Ce sont ces parcours qui participent de la distillation fractionnée puisqu'ils ouvrent ou ferment des possibilités et des opportunités d'études. L'observatoire des inégalités rappelle que l'école polytechnique compte deux tiers des étudiants dont les parents sont cadres supérieurs, contre seulement 1 % de parents ouvriers. Cette école accueille cinquante fois plus d'enfants de cadres que d'enfants d'ouvriers. Les élèves issus de milieu populaire sont très minoritaires dans les CPGE. Au sein de l'ENA, on ne compte pas plus de 4,5 % d'élèves provenant de milieux employés et ouvriers quand, dans le même temps, la proportion d'élèves issus des milieux cadres, professions libérales et enseignants frise les 70 %. Dans les filières sélectives de l'enseignement supérieur, les enfants de cadres représentent la moitié des effectifs alors qu'ils ne constituent qu'un quart de la population des jeunes scolarisés.

Ces constats statistiques largement connus ne permettent, cependant pas, de comprendre la genèse de l'orientation qui se construit tout au long de la scolarité. En effet, aux variables sociologiques classiques telles que l'origine sociale, le niveau d'études des parents, les différents capitaux dont ceux-ci disposent – le capital culturel et le capital social étant des plus déterminants – se conjuguent des variables bien plus subtiles, agissant de manière plus discrète telles que le contexte de scolarisation, la qualité des interactions et des échanges entre les parents et les enseignants, l'exigence scolaire et les encouragements dont les élèves bénéficient plus ou moins, le suivi assuré par la communauté éducative, l'attention apportée ou non à chaque élève lors des conseils de classe, la nature des relations construites entre les moments de transition (par exemple

⁵ Françoise Cœuvrard, « Démocratisation ou élimination différée ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 30, novembre 1979.

⁶ RERS 2018 : « Flux d'élèves après la seconde générale et technologique selon l'origine sociale et les enseignements d'exploration suivis dans cette classe », p. 107.

entre le collège et le lycée...), etc. Bref, ce sont finalement ces variables, sur fond de microdécisions – , qui s’opèrent dès le choix de l’école primaire, puis des langues en collège par exemple – qui façonnent le rapport à l’avenir et l’expression des choix d’orientation. Et quand l’accès à l’information et la connaissance des mécanismes institutionnels favorisant des trajectoires scolaires réussies restent socialement inégaux, il n’est guère étonnant de conclure que les choix exprimés par les élèves et leurs parents contribuent à la reproduction des inégalités. C’est d’ailleurs l’un des constats que nous avons effectué à l’occasion du suivi de l’expérimentation de la décision d’orientation revenant aux parents⁷. L’orientation scolaire devient alors un enjeu majeur dans la scolarisation, d’autant plus qu’elle sera loin de refléter les seules caractéristiques « scolaires » (ou le niveau des acquisitions des élèves)⁸, et que le système éducatif se complexifiant, il est devenu de moins en moins lisible pour une partie des élèves et des parents de milieux populaires. Face à des contraintes scolaires exacerbées par la compétition et où une forte association entre destin scolaire et destin social sera affirmée, l’enjeu sera de réussir à « aller plus loin » dans les études, et d’éviter l’orientation vers des filières peu valorisées, la voie professionnelle en l’occurrence⁹. Ainsi, la distillation fractionnée génère chez de nombreux élèves le sentiment d’une faible emprise sur leur devenir scolaire et social, la difficulté scolaire – dont on sait qu’elle dépend du contexte scolaire et de ses exigences pédagogiques – finissant par engendrer un sentiment d’incompétence et une forme de résignation¹⁰. Mais les inégalités sociales d’orientation sont plus ou moins amplifiées selon les académies, et, de manière plus contextuelle, selon les établissements scolaires.

L’orientation scolaire, entre inégalités territoriales et inégalités tenant à l’effet-établissement

Des inégalités entre les académies

De grandes disparités démographiques sont observées selon les territoires. Ainsi, la population des 0-17 ans a fortement augmenté entre 2003 et 2013 dans les territoires d’Outre-mer, dans le Sud et dans l’Ouest, tandis que dans la Haute-Marne, elle a diminué de manière significative¹¹. Cela impacte les moyens et les conditions d’étude. Mais dans une académie telle que Paris, on observe que si la part des 0-17 ans dans la population est la plus faible, celle des 18-24 ans est très forte (11 %) du fait de l’attractivité de la capitale pour les étudiants et les jeunes actifs. Les inégalités territoriales procèdent aussi de la composition socio-démographique des académies et plus particulièrement du niveau d’études des parents. « *En Guyane, seuls 19 % des enfants ont un parent de référence [Le parent de référence est l’homme du couple, ou sinon le parent isolé] ayant au moins le baccalauréat et 26 % à La Réunion. En Guadeloupe et en Martinique, cette part est similaire à celle de certains départements métropolitains [...] À l’opposé, à Paris, dans les Hauts-de-Seine, les Yvelines et en Haute-Garonne, cette part est supérieure ou égale à 61 % (70 % à Paris) »*

⁷ Aziz Jellab, « Suffit-il de choisir et de décider pour bien s’orienter ? Les enseignements de l’expérimentation de la décision d’orientation revenant aux parents en fin de collège », *Administration & Éducation*, 2017/1 N° 153.

⁸ Marie Duru-Bellat, Jean-Pierre Jarousse, Alain Mingat, « Les scolarités de la maternelle au lycée », *Revue française de sociologie*, 1993, 34/1.

⁹ Aziz Jellab, *Enseigner et étudier en lycée professionnel aujourd’hui*, Paris, L’Harmattan, 2017.

¹⁰ On sait combien les élèves en difficulté scolaire sont plus enclins à se définir et à se décrire scolairement (Cf. Jean Guichard, *L’école et les représentations d’avenir des adolescents*, Paris, PUF, 1993).

¹¹ Les différentes données rapportées ici sont extraites de *Géographie de l’école*. Ministère de l’Éducation nationale, de l’enseignement supérieur et de la recherche, 2014, N° 11.

Doc 2

(op. cit. p. 14). La catégorie socioprofessionnelle des parents influe sur la réussite mais aussi sur la trajectoire scolaire et les choix d'orientation. Les inégalités observées interrogent l'égalité des chances telle que promue par l'institution scolaire : « *La part d'enfants ayant un parent de référence de catégorie défavorisée se situe entre 48 % et 50 % dans le Pas-de-Calais, les Ardennes, la Haute-Marne et l'Aisne, aux parts élevées d'ouvriers [...] Des diplômes et un milieu social plus bas sont associés à des difficultés scolaires plus fréquentes. Ils se traduisent aussi dans des orientations moins ambitieuses pour l'enfant, y compris à résultats scolaires équivalents* » (op. cit. p. 14). Les inégalités territoriales conjuguent l'effet de variables qui se superposent et dont les conséquences sur la carrière scolaire sont tangibles¹². Ainsi, la pauvreté des enfants est plus affirmée dans le nord de la France, le pourtour méditerranéen, la Creuse et en Seine-Saint-Denis. Et quand les revenus de la famille sont modestes ou insuffisants, d'autres variables s'y conjuguent telles la « présence d'un seul parent, au chômage » et le fait qu'il soit peu diplômé.

L'effet-établissement sur l'orientation : au-delà de la reproduction sociale des inégalités

L'un des apports majeurs des recherches mettant en évidence l'effet-établissement sur les inégalités d'orientation mais aussi d'acquisition de savoirs et de compétences, est de démontrer les limites d'une approche en termes de reproduction sociale des destins scolaires. Ce sont aussi les contextes de scolarisation qui modalisent, renforcent ou réduisent les inégalités et l'épreuve de l'orientation.

Les travaux pionniers menés par l'IREDU et plus particulièrement par Marie Duru-Bellat, ont démontré l'influence du contexte scolaire de l'établissement sur les carrières scolaires des élèves. Cette influence a tout autant trait aux acquisitions scolaires qu'à l'obtention d'un diplôme tel que le baccalauréat. Pour ce qui concerne l'orientation, de fortes différences entre établissements sont constatées. À milieu social identique, l'accès à la classe de seconde générale et technologique varie selon les collèges. Si l'orientation est soumise à des contraintes telles que l'offre de formation et l'existence de structures d'accueil optimales (une offre d'internat par exemple), la nature même de l'offre de formation a des effets sur les choix exprimés : ainsi, plus l'offre de proximité est marquée par un large tissu de formations professionnelles, plus les élèves issus de milieu populaire ont tendance à choisir la voie professionnelle. De même, dans l'enseignement supérieur court (STS, IUT, antennes universitaires), on y retrouve davantage d'élèves issus de milieu populaire quand ceux issus de milieu favorisés fréquentent les CPGE les plus réputées et les universités des capitales académiques. Or ces choix d'étude ne sont pas indépendants des politiques d'orientation engagées par les établissements, sous l'effet de l'expression des demandes par les familles. Ainsi, et toute chose égale par ailleurs, les demandes d'orientation exprimées par les élèves sont d'autant plus portées sur les études longues que le niveau moyen des demandes enregistrées par l'établissement est élevé. Marie Duru-Bellat¹³ en conclue que les inégalités sociales dans les collèges à recrutement plus favorisé se réduisent quand elles se renforcent dans les établissements à recrutement plus populaire.

Ainsi, prendre acte du fait que l'orientation et les choix exprimés par les élèves et leurs parents combinent les effets conjugués d'une appartenance sociale et du contexte de scolarisation que constituent les territoires et les établissements, c'est aussi réinterroger un présupposé,

¹² La combinaison entre des facteurs culturels, sociodémographiques et géographiques conduit à des demandes d'orientation différenciées en fin de troisième. Y. Grelet et C. Vincent ont montré le poids tenant à la zone géographique d'habitat sur les inégalités d'orientation. Cf. « La course d'orientation des jeunes ruraux » ? *Bref Cereq*, 2011, N° 292.

¹³ Marie Duru-Bellat, *Les inégalités sociales à l'école. Genèse et mythes*, Paris, PUF, 2002.

Doc 2

désormais bien répandu dans les établissements, à savoir le « manque d'ambition » chez les familles de milieu populaire.

Parents éclairés versus parents désorientés ? Réinterroger la notion de « manque d'ambition »

Pour comprendre le rapport des parents à l'orientation scolaire, il faut inscrire leurs projets et leurs stratégies dans le cadre des transformations affectant le monde du travail et les rapports salariaux dans la société française. Le déclin de la société industrielle (et plus particulièrement de sa centralité dans le champ économique et productif) et de la classe ouvrière (au profit d'une tertiarisation des emplois et donc de l'éclatement de l'unité de la condition salariée), a transformé la perception de la carrière scolaire « normale » chez les familles populaires : désormais, les filières générales sont convoitées et l'orientation vers le LP est l'épreuve à éviter (Beaud, Pialoux, 1999). En toile de fond, c'est l'orientation dans un système qui s'est à la fois différencié et hiérarchisé (en filières, en spécialités...) qui devient l'épreuve majeure en fonction de laquelle se dessinent et s'anticipent les destins sociaux. Aussi, ce n'est pas un hasard si l'ouverture » de l'école s'est effectuée en faisant des procédures d'orientation un élément à la fois régulateur (des flux) et un objet de négociation, voire de sanction vis-à-vis d'élèves peu mobilisés.

De nombreux chercheurs ont souligné le malentendu et les désaccords entre parents et acteurs du système éducatif¹⁴. La place des parents au sein de l'école reste un sujet de tensions et parfois de polémiques. On constate que les associations de parents sont faiblement présentes et que par exemple, de nombreux conseils de classe se déroulent sans représentant. Par ailleurs et même quand les parents sont présents, ils sont minorés et leurs remarques ne sont pas toujours prises en compte. Le recours au numérique censé faciliter les échanges entre parents et enseignants a sans doute permis des avancées, mais cela ne suffit pas pour comprendre les attentes respectives et plus particulièrement les enjeux contenus dans la construction efficace d'un parcours d'orientation. Globalement, on observe que leurs demandes s'ajustent aux notes mais aussi à l'âge de leur enfant car « quand celui-ci est trop faible ou trop âgé, les familles renoncent d'elles-mêmes aux orientations les plus exigeantes »¹⁵.

Le supposé « manque d'ambition » chez les parents les plus modestes socialement et culturellement, très répandu chez des chefs d'établissement et des enseignants, constitue une manière bien commode permettant de faire l'économie d'une réflexion sur l'ambition que les équipes éducatives doivent porter pour leur public. Cet apriori est une variante moderne du mythe de la « démission des parents »¹⁶. Cela sous-entend une faible mobilisation parentale en vue de s'informer et d'assurer à leur enfant un parcours plus exigeant, moyennant des sacrifices matériels et affectifs. L'orientation ne peut être rabattue sur les seuls choix des élèves et de leurs parents dans la mesure où elle ne procède pas seulement de leur liberté ou discernement. Car choisir une filière, une formation ou un métier, c'est aussi se déterminer par rapport à un projet d'avenir et l'on sait combien l'expression des choix exprime des préférences sociales mais également des renoncements. Elaborer un projet d'avenir suppose aussi un rapport spécifique au temps et à l'espace, soit deux

¹⁴ Voir par exemple Pierre Périer, *Ecole et familles populaires. Sociologie d'un différend*, Rennes, PUR, 2005.

¹⁵ Marie Duru-Bellat, Agnès Van Zanten, *Sociologie de l'école*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 46.

¹⁶ Des acteurs de l'institution scolaire reprochent à certains parents leur faible implication et suivi de la scolarité de leur enfant, leur « démission » supposée quand des recherches réfutent ce postulat. Voir par exemple Marie-Odile Maire Sandoz, « Professionnaliser les relations école-famille », *Administration & Éducation* 2017/1 (N° 153).

(M)

entités socialement différenciatrices : pour schématiser, et comme souligné par différentes recherches et nos propres observations de terrain, plus l'élève provient d'un milieu social favorisé, plus le rapport au temps comme la mobilité spatiale sont vécus sur le monde de l'expérimentation non soumise à l'urgence,¹⁷ du dilettantisme caractéristique de la culture bourgeoise valorisant le temps libre et les études longues (Galland, 2007). Mais choisir exige aussi un certain niveau d'information qui reste inégalement distribué selon les familles et leurs ressources, et les établissements scolaires ne peuvent y être insensibles. Or c'est l'un des paradoxes relevés par une enquête menée par Agnès Van Zanten au sein de quatre lycées franciliens : elle montre qu'au sein des deux établissements les plus favorisés, l'orientation fait l'objet, dès la classe de seconde, d'une très grande attention de la part des personnels de direction, des enseignants et des conseillers principaux d'éducation, avec une focalisation sur les études supérieures longues. Les élèves y reçoivent des conseils et un accompagnement personnalisés, et sont fortement incités à envisager des classes préparatoires aux grandes écoles. À l'opposé, dans les lycées les moins favorisés, l'attention des professionnels de l'éducation est davantage portée sur la lutte contre le décrochage et sur l'horizon que constitue l'obtention du baccalauréat, ce qui concourt, *in fine*, à fragiliser l'objectif de la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, faute d'une information et d'un suivi personnalisés plus volontaristes. De fait, et paradoxalement, les établissements scolaires favorisés en viennent à constituer davantage une ressource de préparation et d'aide à l'orientation pour des publics disposant par ailleurs d'un accompagnement parental plus favorable¹⁸. L'ambition des parents est indissociable de l'ambition portée par les équipes éducatives à l'égard des élèves.

Conclusion

L'orientation scolaire en France annonce d'emblée deux facettes contradictoires à savoir d'un côté la capacité à choisir un parcours, un itinéraire, un devenir, de l'autre, la contrainte qui affecte chacun à une place, rendant ambiguë la notion même de choix. S'orienter de manière positive repose sur l'implicite humaniste à savoir que c'est à l'homme que revient le choix de son destin. En réalité, le choix repose sur des informations dont la pertinence est inégale selon l'appartenance sociale des individus¹⁹. C'est la notion même de choix qui suppose que l'individu dispose d'une liberté pour opter et décider entre plusieurs alternatives, qui est discutable. Ainsi, nos recherches menées auprès d'élèves de lycée professionnel ont permis de voir que nombre d'entre eux avaient intériorisé durant leur scolarité en collège une sorte de destin fonctionnant comme une fatalité, le choix d'orientation venant ponctuer une résignation, bien qu'ils puissent néanmoins déclarer avoir choisi la voie professionnelle faute d'avoir pu poursuivre en seconde générale et technologique. Ces dispositions intériorisées, le plus souvent sous l'effet de multiples signaux – les évaluations, les appréciations des enseignants, le niveau de la classe au sein de laquelle on est scolarisé – conduisent, pour reprendre le propos de Pierre Bourdieu, à ce que les agents refusent le refusé et à choisir le nécessaire.²⁰

¹⁷ Richard Hoggart, *La culture du pauvre*, Paris, Minuit, 1970.

¹⁸ Agnès Van Zanten Cf. « Comment l'orientation renforce les inégalités », 2018, <https://lejournal.cnrs.fr/articles/comment-lorientation-scolaire-renforce-les-inegalites>.

¹⁹ La plateforme « Parcoursup » a permis de réelles avancées en matière d'orientation des futurs bacheliers et de réorientation des étudiants. Les délais de réponse plus raccourcis et la fluidité des informations des candidats en temps réel sont plus positifs. Pour autant, Parcoursup exige de la part des élèves et de leurs parents des compétences leur assurant l'engagement de stratégies efficaces, par exemple quand il s'agit d'établir une liste de vœux.

²⁰ Pierre Bourdieu, *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980.

Doc 2

Les politiques d'orientation engagées par les établissements scolaires, un meilleur accompagnement des élèves, attentif tout autant aux apprentissages qu'à l'élaboration des choix, une ambition soutenue pour les publics les moins favorisés, atténuent les inégalités de parcours.

Aziz JELLAB

IGEN,

*Professeur des universités associé à l'INS-HEA,
Chercheur au GRHAPES, Université Paris Lumières*

ENQUÊTE CNESEO SUR L'ORIENTATION

DEUX ÉTUDES INÉDITES SUR L'ÉDUCATION À L'ORIENTATION CE QU'IL FAUT RETENIR

Le Cnesco publie deux études inédites sur l'éducation à l'orientation :

- **Enquête nationale auprès des 18-25 ans** : comment ont-ils vécu leur parcours d'orientation ?
- **Enquête nationale auprès des chefs d'établissement** : quel accompagnement des élèves ont-ils mis en place ?

Les jeunes se déclarent insuffisamment accompagnés et stressés par leur orientation

Les jeunes sont partagés quant à l'accompagnement qu'ils ont reçu durant leur scolarité. **Un jeune sur deux déclare ne pas avoir été bien accompagné par son établissement au sujet de l'orientation** (48 %) (*Crédoc pour le Cnesco, 2018*). Les filles, les élèves hors éducation prioritaire et ceux qui ont poursuivi leurs études en voie générale se considèrent moins accompagnés par l'institution scolaire.

En outre, **l'orientation a constitué une source de stress pour deux tiers des jeunes**. Ce sentiment a touché davantage les filles, les étudiants/diplômés de l'enseignement supérieur et les enfants d'ouvriers/employés.

Les jeunes choisissent davantage leur orientation en fonction de leur goût pour un métier que pour la sécurité de l'emploi

Le goût personnel pour un métier/un secteur et l'appétence pour une discipline/une filière arrivent en tête des critères des jeunes pour choisir une orientation devant la sécurité de l'emploi, la rémunération ou encore le statut social du métier. Si cette hiérarchie se retrouve pour l'ensemble des jeunes, les garçons - plus que les filles - tendent à accorder tout de même davantage d'importance à l'insertion rapide dans l'emploi et à la rémunération.

Les jeunes issus de l'enseignement professionnel privilégient davantage la proximité géographique des formations et l'entrée rapide dans l'emploi. Parmi les éléments nécessaires à la construction de son projet professionnel, la connaissance de ses propres envies par le jeune arrive en premier (devant la connaissance des métiers et formations). Pourtant, un tiers d'entre eux considèrent ne pas avoir reçu du tout d'information ou d'accompagnement pour construire leur projet d'orientation.

Des jeunes qui renoncent à leurs aspirations

Près d'un jeune sur cinq estime qu'il n'a pas eu le choix de son orientation, particulièrement lorsqu'il est issu de l'enseignement professionnel.

Certains jeunes ont dû renoncer à leurs aspirations pour des raisons dépassant les résultats scolaires : **le coût des études conduit un élève sur trois à renoncer à certaines filières**. De même, un élève sur cinq a écarté une orientation qu'il avait envisagée à cause de la durée des études ou de l'éloignement géographique.

Un accompagnement dans l'orientation variable selon les établissements et les filières

L'accompagnement dans l'orientation varie selon les voies d'enseignement suivies par les élèves.

Les lycéens qui ont poursuivi leurs études vers l'enseignement supérieur ont eu davantage accès à des présentations des voies et filières et des visites d'établissements d'enseignement supérieur, alors que, dans l'enseignement professionnel, les jeunes ont plutôt travaillé sur le CV et la lettre de motivation, visité des entreprises ou eu des présentations sur les métiers porteurs.

Dans les établissements, les rencontres avec des étudiants ne semblent pas systématiques. **Un jeune sur quatre, actuellement étudiant ou diplômé de l'enseignement supérieur, n'a pas été en contact avec des étudiants pendant sa scolarité** (près d'un sur deux pour les élèves ou diplômés de l'enseignement professionnel).

Une mise en œuvre partielle des récentes réformes la première année

L'enquête du Cnesco auprès des chefs d'établissement a interrogé la mise en œuvre de deux mesures actées fin 2017. **L'introduction d'un deuxième professeur principal pour chaque classe de Terminale a pu être mise en place** dans la très grande majorité des établissements sondés (89 %). En revanche, seul **un tiers des établissements ont été en mesure d'appliquer les deux semaines obligatoires dédiées à l'orientation en Terminale**. La moitié des établissements n'ont pu, faute de temps, organiser qu'une seule de ces semaines, lors de la première année de mise en œuvre. Dans un établissement sur cinq, aucune semaine de l'orientation n'a été banalisée.

La place centrale des familles : inégalités sociales et rapport à l'institution

Les jeunes déclarent largement que leurs parents ont été leur interlocuteur pour échanger sur l'orientation (80 %). Loin derrière, le tandem professeur principal/conseiller d'orientation (PsyEN) est mentionné comme un interlocuteur au même niveau que les amis et camarades de classe et la fratrie (un élève sur trois). Les élèves ayant des parents cadres et de professions intermédiaires ont été nettement plus accompagnés par la famille dans la recherche d'informations que les enfants d'ouvriers ou d'agriculteurs.

Les familles tendent à exercer aussi une influence sur les décisions d'orientation des jeunes. Dans l'enquête auprès des 18-25 ans, **un tiers des jeunes déclarent que leur famille leur a déconseillé une orientation qu'ils avaient envisagée**. La famille apparaît alors comme la première source d'influence, devant les acteurs de l'école.

Le coaching privé, un poids non négligeable

Un élève sur cinq a recours à un coach privé (payant ou associatif). Ce soutien est marqué socialement : les familles favorisées font plus appel à des coachs payants, les classes moyennes à des coachs gratuits et les familles défavorisées se passent plus souvent de coachs.

Figure 13 - Qui a été votre interlocuteur principal sur la question de votre orientation ? Avec qui d'autre avez-vous évoqué votre orientation ? (en %)

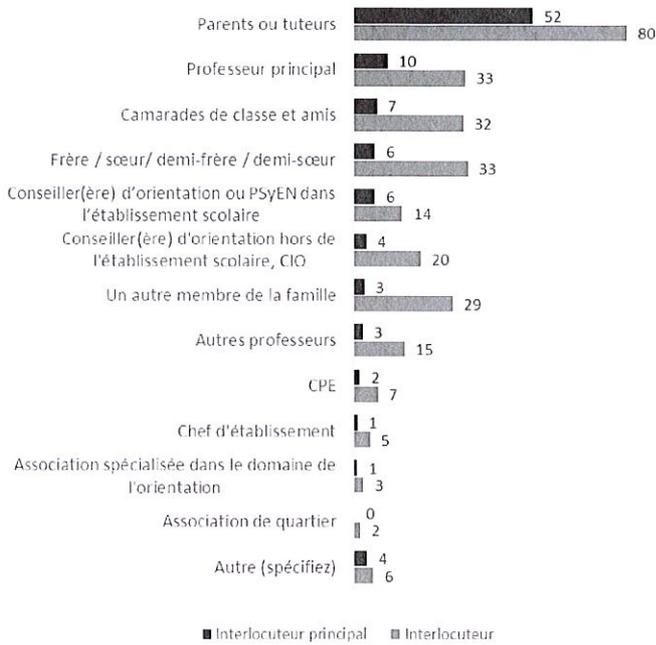
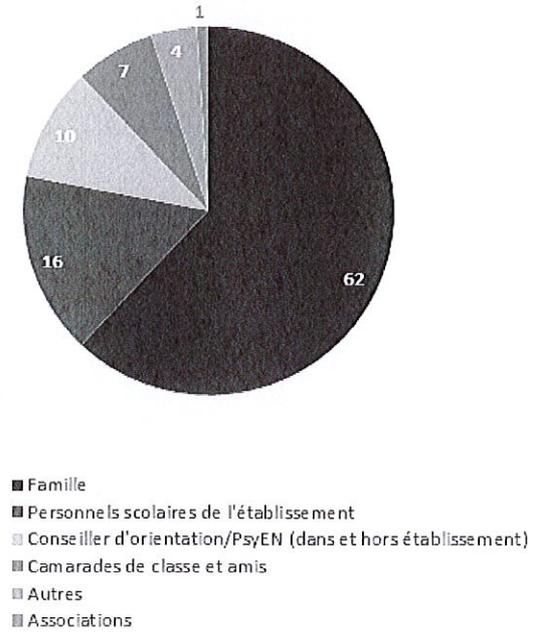


Figure 14 - Regroupement des interlocuteurs principaux des jeunes concernant leur orientation sur la base de résultats de la figure 13 (en %)



Source : CRÉDOC pour le Cnesco, enquête auprès des 18-25 ans, septembre 2018



18 % des jeunes déclarent avoir eu recours à un coach en orientation : 7 % ont rencontré un coach payant et 11 % un coach gratuit. Ce privilège est plutôt réservé aux jeunes de milieux favorisés, qui s'estiment déjà bien accompagnés par leur établissement (22 % des enfants de cadres, contre 12 % des enfants d'employés). Le phénomène s'accroît dans le cas où la prestation est payante : il touche 16 % des enfants de cadres du privé, dirigeants d'entreprise ou professions libérales. La consultation d'un coach gratuit est plutôt sollicitée par les enfants de professions intermédiaires du public – 18 % des enfants d'enseignants, infirmiers...

16

Construire le projet d'orientation de l'élève

Tout au long de la scolarité dans le secondaire, l'élaboration du projet d'orientation des élèves repose sur les échanges avec les familles. Les conditions d'accueil et l'animation de ces rencontres inciteront les parents à se positionner dans la construction du parcours de leur enfant.

En bref

- Impliquer les parents dans l'élaboration du parcours d'orientation de leur enfant.
- Associer activement les parents à la construction du projet de leur enfant.
- Valoriser les compétences de chacun, développer le sens de l'engagement et de l'initiative chez les élèves.

Les échanges réguliers avec les parents et leur enfant vont faciliter la construction progressive du projet d'orientation scolaire et professionnel.

L'orientation cristallise bien souvent les appréhensions des parents quant à l'avenir de leur enfant. Le dialogue avec les professionnels de l'Éducation nationale favorisera un climat de confiance propice à l'expression du projet de l'élève.

Les rencontres permettent d'expliquer le processus d'orientation et de répondre aux interrogations des parents. Elles sont l'occasion de présenter les temps forts qui jalonnent la scolarité et elles préparent les entretiens d'orientation.

Organiser et animer une rencontre sur l'orientation

La rencontre s'adresse à tous les parents d'une classe ou d'un niveau. Tous les acteurs du parcours peuvent intervenir : l'équipe de direction, le professeur principal, d'autres enseignants du collège ou des établissements voisins, le psychologue de l'Éducation nationale (PSYEN), le conseiller principal d'éducation (CPE), les partenaires du monde économique, etc.

Les objectifs de la rencontre varient en fonction des niveaux :

- **au début de la scolarité au collège,** il s'agira de présenter aux parents les principes de l'élaboration du parcours de leur enfant afin de les impliquer dans sa construction.
- **en troisième,** il s'agira plutôt d'accueillir les proviseurs des lycées voisins, de présenter les règles de l'affectation, afin que les parents puissent se projeter plus concrètement dans le projet imaginé.

Les échanges sensibilisent les parents aux connaissances, compétences et expériences qui constituent le parcours d'orientation de leur enfant. **Ils contribueront ainsi à identifier leurs aspirations et leurs aptitudes.**

ASTUCE MALLETTE

La réunion peut avoir lieu dans l'établissement ou :

- un centre d'information et d'orientation (CIO) ;
- un lycée, polyvalent de préférence ;
- une maison de quartier ou une maison des parents, pour aller au plus près des parents les plus éloignés de l'école.

Construire le parcours d'orientation de l'élève en collège

Le parcours d'orientation s'élabore de façon progressive, avec la participation de tous les acteurs et notamment celle des parents.

Les rencontres collectives dédiées à l'orientation visent à :

- **les associer aux actions** de découverte des formations et du monde économique et professionnel ;
- **les inciter à développer le sens de l'engagement et de l'initiative de leur enfant ;**
- **les encourager à être acteur** dans la construction du projet d'orientation.

Impliquer les parents dans l'élaboration du parcours de leur enfant nécessite de leur présenter les actions proposées au collège, en leur rappelant que :

- elles peuvent concourir à une meilleure connaissance de ses aspirations, de ses aptitudes et de ses expériences pour favoriser la personnalisation d'un projet cohérent ;
- elles visent aussi **la découverte du monde économique, associatif et professionnel** et celle des voies de formation ;
- **elles peuvent être proposées sur des temps dédiés,** au sein des disciplines ou de l'accompagnement personnalisé, dans les EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) ou en dehors du temps scolaire ;
- elles peuvent prendre la forme **d'activités variées, de projets accompagnés, de séquences d'observation, d'actions de découverte collège-lycée, de séquences d'immersion, de débats, etc.**
- elles peuvent être animées par des partenaires extérieurs, acteurs du monde économique, professionnel ou associatif mais aussi par des enseignants ou par **les parents eux-mêmes qui peuvent présenter leur métier,** leur parcours, leur entreprise ou leur secteur d'activité.

L'implication des parents repose également sur la **qualité de l'information transmise.** Ces temps d'échanges sont l'occasion de :

- **présenter les personnes et lieux ressources** : le psychologue de l'Éducation nationale et le CIO, le professeur documentaliste et le centre de documentation et d'information (CDI), ainsi que tous les outils à leur disposition telles que les brochures et les ressources numériques proposées par l'Onisep ;
- **donner toutes les informations utiles à la réalisation du projet de l'élève** dans le cadre des procédures d'orientation et d'affectation (Affelnet) ;
- **sensibiliser les familles aux différentes possibilités et modalités de formation**, sous statut scolaire ou sous statut d'apprenti après le collège ;
- **rassurer les parents** en présentant les passerelles existantes entre les différentes voies de formation.

Impliquer les parents dans la construction du parcours individuel d'orientation

Les parents ont toute leur place dans l'accompagnement des jeunes. Les rencontres collectives permettent en outre d'aborder des questions plus transversales. Elles sont aussi l'occasion d'échanger sur :

- **la vigilance sur les stéréotypes** sociaux et sexués des formations et des métiers ;
- **les représentations erronées sur certaines formations, notamment professionnelles. Le taux d'employabilité est souvent un indicateur intéressant à présenter aux parents.**
- **l'avis des parents sur le projet personnel de l'élève** et désamorcer les éventuels conflits entre le projet de leur enfant et celui qu'ils envisagent. Dans cette situation, vous pouvez avoir un rôle de médiateur entre l'enfant et ses parents.

À savoir

Informez les parents sur la séquence d'observation en milieu professionnel en classe de 3e et les aidez à la recherche de lieux d'accueil :

- **leur expliquer que la séquence d'observation en milieu professionnel s'intègre dans le parcours d'orientation de l'élève**, que cette séquence vise à lui ouvrir des horizons variés et à susciter son ambition en lui offrant l'opportunité de connaître une grande diversité de métiers et de secteurs professionnels ;
- **faciliter les recherches des familles pour des lieux d'accueil des séquences d'observation en milieu professionnel** en s'appuyant sur les ressources mises à disposition par les équipes éducatives : les banques de stages établissements/bassins, les pôles de stages académiques, les ressources de l'Onisep.

Ces moments doivent faciliter la prise de parole chez les participants. Si le nombre de participants le permet, des temps d'échanges entre eux peuvent être proposés.

Laisser une trace papier de la rencontre en distribuant **une plaquette peut aider les parents à mémoriser** ce qui a été dit.

**Document 4: Construire le projet d'orientation de l'élève, issu de la Malette des parents
Février 2021**

Enfin, un questionnaire d'évaluation peut être donné aux participants en fin de séance afin de savoir si la rencontre a permis de répondre à leur interrogation et dans le cas contraire, recueillir les questions laissées et d'y répondre individuellement.

Orientation : quel rôle pour CPE et professeurs documentalistes ?

L'enquête du CNESCO sur l'éducation à l'orientation en France permet d'éclairer la façon dont sont perçus par les élèves et les chefs d'établissements les rôles en ce domaine des CPE et professeurs documentalistes.

Signalez ce contenu à notre équipe

Jean-Pierre Veran

formateur, expert associé France Education International (CIEP), membre professionnel laboratoire BONHEURS, CY Cergy Paris Université
Abonné·e de Mediapart

Ce blog est personnel, la rédaction n'est pas à l'origine de ses contenus.

La récente publication par le conseil national d'évaluation de l'enseignement scolaire (CNESCO) du dossier de synthèse consacré à l'éducation à l'orientation[1] éclaire l'état actuel de la situation dans les collèges et les lycées français, à partir de deux enquêtes menées auprès des élèves et des chefs d'établissement. On s'interroge dans ce billet sur la place prise selon ce dossier par les conseillers principaux d'éducation (CPE) et les professeurs documentaliste dans cette éducation.

En effet, les récentes circulaires définissant les missions de ces personnels sont nettes sur leur contribution à l'éducation à l'orientation.

Pour les CPE, la circulaire n° 2015-139 du 10 août 2015[2] indique dès son 1^{er} paragraphe qu'« *en collaboration avec les personnels enseignants et d'orientation, ils contribuent à conseiller les élèves dans le choix de leur projet d'orientation* ». Elle précise plus loin « *En outre, les CPE apportent, avec les enseignants, un appui aux conseillers d'orientation-psychologues (NDR : désormais Psy-EN). Ils contribuent avec eux à l'accompagnement et au suivi des élèves dans l'élaboration de leur projet personnel d'orientation, de leur poursuite d'études ainsi que de leur insertion sociale et professionnelle (...) En lien avec les personnels enseignants et d'orientation, ils aident les familles ou les représentants légaux des élèves à l'élaboration et à l'accompagnement du projet personnel de chaque élève* ».

On ne trouve dans le dossier de synthèse du CNESCO que deux occurrences de « conseiller principal d'éducation » :

- *Selon les chefs d'établissement, les acteurs les plus impliqués dans l'orientation, outre les conseillers d'orientation (PsyEN) et eux-mêmes, sont les professeurs principaux (85 % en collège, 86 % en lycée). Les conseillers principaux d'éducation sont nettement moins impliqués (19 % en collège et 33 % en lycée).*
- *Selon les établissements, l'intégration d'autres acteurs est variable. Ainsi, certains chefs d'établissement choisissent d'associer, plus ou moins fortement : **les professeurs documentalistes**, dans l'apprentissage de la recherche puis de l'analyse de*

l'information ; les conseillers principaux d'éducation (CPE), dans la relation avec les familles, grâce à leur bonne connaissance de la vie de l'établissement et de l'environnement familial des élèves.

Ces deux occurrences méritent réflexion. Les pourcentages relatifs à l'implication des CPE traduisent-ils plutôt leur implication réelle, ou plutôt la représentation que s'en font les chefs d'établissement interrogés ? On est tenté alors, pour y voir plus clair, de se reporter à l'enquête auprès des 18-25 ans, menée en septembre 2018 par le CRÉDOC pour le Cnesco. A la question *Comment avez-vous entendu parler pour la première fois de la voie ou filière ?* CPE ne figure parmi les réponses, à la différence des enseignants, conseillers d'orientation (Psy-EN) ou des parents. A la question *Qui a été votre interlocuteur principal sur la question de votre orientation ? Avec qui d'autre avez-vous évoqué votre orientation ?* CPE est considéré comme interlocuteur principal par 2% des répondants et comme interlocuteur par 7% des répondants, le professeur principal recueillant respectivement 10% et 33%. On pourrait juger la part des CPE réduite, mais celle des Psy-EN - 6% et 14% - permet de relativiser ce jugement. Les CPE sont bien un interlocuteur potentiel, avec un pourcentage équivalent à la moitié de celui des Psy-EN.

Pour les professeurs documentalistes, la circulaire n° 2017-051 du 28-3-2017[3] rappelle que *« les évolutions du collège, du lycée général, technologique ou professionnel, en lien avec les enjeux de l'éducation aux médias et à l'information, de l'orientation et des parcours des élèves, nécessitent une pédagogie favorisant l'autonomie, l'initiative et le travail collaboratif des élèves, autant que la personnalisation des apprentissages, l'interdisciplinarité et l'usage des technologies de l'information et de la communication (...) Le professeur documentaliste met à la disposition des élèves et des professeurs, la documentation relative à l'orientation, à l'information scolaire et professionnelle. Il travaille en partenariat avec les psychologues de l'éducation nationale ».*

Le dossier de synthèse du CNESCO comporte, outre l'occurrence déjà citée, cite le témoignage de la professeure documentaliste d'un lycée expérimental de l'île d'Oléron (120 élèves) qui met en avant le rôle du professeur documentaliste dans la formation des élèves aux épreuves de synthèse ou d'analyse documentaire nécessitant un travail de veille informationnelle comme dans le tutorat des élèves.

Pour aller plus loin, on recherche aussi les occurrences de « centre de documentation et d'information » (CDI), les textes officiels et la culture éducative française ayant eu longtemps tendance à privilégier le lieu CDI par rapport au professeur *« maître d'œuvre de l'organisation des ressources documentaires de l'établissement et de leur mise à disposition »* comme l'indique la circulaire définissant ses missions. On trouve deux occurrences de CDI dans l'état des lieux établi à partir de l'enquête auprès des chefs d'établissement. Le CNESCO constate, sous le titre *« Une documentation accessible dans les établissements »*, que *« dans la quasi-totalité des établissements (95 % en collège, 94 % en lycée) des informations sur les filières et les métiers sont disponibles au format papier au sein du CDI » ; « 66 % des collèges et 63 % des lycées disposent de logiciels spécifiquement dédiés à l'orientation permettant un accès numérique au sein du CDI. En lycée, d'importants écarts d'équipement apparaissent entre les lycées professionnels (55%) et les lycées d'enseignement général et technologique (72 %) ».* Du côté des élèves, à la question *quelles sources avez-vous consulté pour trouver l'information ?* le CDI de l'établissement apparaît en troisième position avec 30%, derrière moteur de recherche (39%) et site web de l'ONISEP (33%), donc comme élément clé de ressources en matière d'orientation pour les élèves. Parmi les principales activités suivies en

matière d'éducation à l'orientation, les élèves signalent les ateliers sur la recherche d'information liée à l'orientation (dont on peut penser qu'ils se déroulent principalement au CDI avec la ou le professeur documentaliste) à égalité, qu'il s'agisse de l'enseignement professionnel ou de l'enseignement supérieur, à 32-33%, soit une place tout à fait importante.

De ce dossier et des résultats d'enquêtes sur lesquelles il s'appuie, on peut retirer plusieurs enseignements.

D'une part, le rôle, explicitement reconnu par les élèves comme par les personnels de direction interrogés, du centre de documentation et d'information et, plus implicite, du professeur qui l'organise et l'anime, dans l'information des élèves et leur accompagnement dans leur projet d'orientation. D'autre part, l'impact moindre en matière d'orientation des conseillers principaux d'éducation, d'après les réponses des élèves comme d'après celles des personnels de direction. Il y a, dans cette dernière observation, le signalement d'un écart entre le travail prescrit par la circulaire de missions de 2015 et, sinon sa réalité, du moins la représentation qu'en ont élèves, chefs d'établissement et, sans doute aussi, ceux qui ont élaboré les questionnaires qui leur ont été soumis. Enfin, cette analyse sectorielle consacrée aux CPE et professeurs documentalistes s'inscrit bien dans l'analyse globale que Nathalie Mons, présidente du CNESCO, propose de la politique française d'éducation à l'orientation : *« une politique d'orientation impressionniste, dans le sens artistique du terme, qui dessine par tâches de couleurs successives quelques orientations peu claires, à des acteurs très nombreux »*.

OBJECTIF 1 : SUSCITER LA MOTIVATION, L'AMBITION SCOLAIRE DES ELEVES POUR MIEUX VIVRE SA SCOLARITE.

De manière générale, nous constatons de moins en moins d'appétence pour les apprentissages scolaires. Les élèves sont de moins en moins motivés pour s'engager dans les apprentissages en classe et/ou réaliser leur travail personnel. Les plus en difficultés peuvent adopter des attitudes de renoncement en ne produisant plus aucun écrit en classe. A ce manque d'appétence se traduit par la prégnance :

- Des difficultés d'apprentissage des élèves, 15% des élèves entrent en 6° avec un an de retard.
- L'absentéisme perlé, les retards. Le taux d'absentéisme, 6% en 2014-2015 (en demi-journées brutes), augmente depuis deux ans. Cette progression est causée par quelques situations d'absentéisme récurrent auquel s'ajoute un absentéisme perlé et justifié par les familles qui ne mesurent pas les conséquences des absences sur la scolarité des enfants. L'absentéisme aux cours d'EPS, prolongé souvent sur la demi-journée progresse. Le taux d'absence par jour est en moyenne de 20% quelque soit le jour sauf le mercredi (12%). Le nombre d'élèves cumulant 20 à 49 demi journées d'absence a fortement augmenté en 2014. Il existe bien un absentéisme symptôme de décrochage, de renoncement scolaire ou de désintérêt pour l'Ecole.
- Les sanctions. En 2014/15, 12 commissions de discipline et 5 conseils de discipline se sont tenus. Si le nombre d'exclusion définitive est réduit depuis deux ans à 2, les sanctions alternatives mises en place (61 exclusions de l'établissement avec prise en charge éducative par ABP) restent encore trop nombreuses.
- Un parcours scolaire marqué par des choix d'orientation circonscrits à la zone géographique de Narbonne, choix par défaut faute de motivation et de soutien extérieur. Le taux d'accès à la 2GT est en progrès et peut être encore amélioré tout en tenant compte des projets des élèves.

Taux d'accès de la 3ème vers la 2nde GT	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'accès brut	64,9	54	46	50	61
Taux d'accès attendu académique	56,1	59	54	60	61
Taux d'accès attendu France	57,0	59	55	60	62

Taux d'accès de la 3ème vers la 2nde Pro	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'accès brut	22,3	29	32	32	30
Taux d'accès attendu académique	23,9	23	25	26	26
Taux d'accès attendu France	23,9	22	25	26	27

Taux d'accès de la 3ème vers la 1ère année CAP	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'accès brut	3,2	5	5	4	3
Taux d'accès attendu académique	4,4	4	5	5	5
Taux d'accès attendu France	4,9	5	5	5	5

24

Doc 6

Même si les résultats de nos élèves en fin de 2GT ne dépendent pas directement de notre projet d'établissement, leur analyse enrichit notre réflexion. En fin de 2GT, 17,4% poursuivent en 1S, 15,2% en STI2D ou STI2A. Nos élèves ont un intérêt pour les filières technologiques et scientifiques beaucoup moins pour la filière littéraire et ES.

Cependant 10,8% des élèves ne poursuivent pas en 1^{ère} et sont réorientés vers la filière professionnelle (2PRO ou 1PRO ou CAP) et 6.5% connaissent une « autre situation ». Les plus fragiles ne poursuivent pas en 1^{ère}. La nécessité de construire une liaison forte avec le lycée est plus que jamais indispensable. Cependant, le renforcement du bagage culturel (objectif 2), la nécessaire motivation et ambition scolaire indispensable sont indispensables à la réussite au lycée (objectif 1) et se cultivent dès le collège.

Devenir des élèves de 3ème en fin de 2nde GT - 2013-2014	Public + Privé		
	Etab	Acad	France
1E SCIENTIFIQUE	17,4	34,2	35,4
1E LITTÉRAIRE	2,2	10,5	9,6
1E ECONOMIQUE ETSOCIALE	15,2	16,9	19,5
1E ST2S ou STG ou BT Services	30,4	13,8	13,8
1E STL ou STI2D ou STD2A ou BT Production	15,2	7,7	6,8
1E BTN SPECIFIQUE	2,2	0,4	0,5
2nde PRO	4,3	2,4	1,8
CAP	2,2	0,1	0,1
1E PRO	4,3	1,4	1,2
REDOUBLEMENT	0,0	8,5	8,4
AUTRES SITUATIONS	6,5	4,1	2,8
TOTAL	100,0	100,0	100,0

L'enjeu est, en s'appuyant sur la réforme du collège, de poursuivre le travail engagé auprès des élèves pour susciter motivation et ambition porteuses d'engagements dans les apprentissages scolaires par la poursuite :

- d'une politique pédagogique permettant au sein des classes de soutenir les élèves en individualisant les apprentissages, en développant un rapport à l'évaluation motivant.
- d'une politique éducative contribuant au mieux vivre ensemble, développant l'esprit d'initiative et d'engagement dans la communauté scolaire, le sens de l'effort.
- d'une approche globale de l'élève permettant de fédérer les regards croisés des adultes pour l'accompagner dans sa démarche de projet.

Deux axes de progrès :

- ✦ **Aider l'élève à construire le sens de l'école pour faire émerger l'envie d'apprendre.**
- ✦ **Susciter la motivation, l'ambition scolaire des élèves pour mieux vivre sa scolarité.**

Contrat d'objectifs scolaires (C.O.S.) :

Objectif 2 : « Réduire les inégalités scolaires par une école bienveillante et exigeante. »

Axe de progrès 2.2. « Concourir à l'amélioration du climat scolaire en relation avec les parents d'élèves. »

Indicateurs : ...

Pilier 2 : « Conforter une école bienveillante et exigeante »

Pilier 3 : « Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire »

Pilier 4 : « Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative »

Indicateurs : ...

Objectif 1 : La réussite des élèves des conditions d'apprentissage favorables à la mise en activité.

Axe de progrès 1-2 « Apprendre : de l'ambition et des résultats pour tous ».

Axe de progrès 1.1 « Apprendre : entre activité personnelle des élèves et accompagnement. »

25

OBJECTIF 1 : SUSCITER LA MOTIVATION, L'AMBITION SCOLAIRE DES ELEVES POUR MIEUX VIVRE SA SCOLARITE.**Axe de progrès 1.1 :**

Aider l'élève à construire le sens de l'école pour faire émerger l'envie d'apprendre.

Leviers :

- **Maintenir la qualité du dispositif à l'entrée au collège dans le cadre du cycle 3 en s'appuyant sur la dynamique créée par le conseil école-collège et le pilotage du REP.**
 - ✓ Aller plus loin dans la construction d'une culture pédagogique partagée.
 - ✓ Approfondir et créer des outils communs de suivi des élèves.
 - ✓ Poursuivre la politique de communication à destination des parents d'élèves des écoles.
 - ✓ Poursuivre l'école ouverte.

- **Offrir une formation riche, exigeante et diversifiée pour garantir l'équité et l'égalité des chances en soutenant la pédagogie de projets dans le cadre des EPI et des enseignements complémentaires.**
 - ✓ Mettre au cœur des EPI le projet d'éducation artistique et culturel, la culture technique et scientifique.
 - ✓ Poursuivre les relations avec les partenaires extérieurs.

- **Construire un rapport à l'évaluation motivant pour l'élève.**
 - ✓ Inscrire l'action pédagogique et éducative dans une communication bienveillante.
 - ✓ Lier étroitement AP et évaluation des élèves.
 - ✓ Conduire une réflexion collective sur l'évaluation des élèves.

- **Poursuivre le programme de relation aux parents en accentuant l'approche parentalité.**
 - ✓ Poursuivre la politique de projet « parentalité » dans le cadre du contrat de ville, du REAAP.
 - ✓ Poursuivre l'ouverture des dispositifs et projets aux parents d'élèves.
 - ✓ Renforcer le dialogue avec les parents d'élèves dans le cadre du projet de vie scolaire.

OBJECTIF 1 : SUSCITER LA MOTIVATION, L'AMBITION SCOLAIRE DES ELEVES POUR MIEUX VIVRE SA SCOLARITE.

Axe de progrès 1.2 :

Soutenir et accompagner les élèves dans leur parcours scolaire pour éviter toutes formes de décrochage et de renoncement.

Leviers :

- **Conforter un climat scolaire bienveillant.**
 - ✓ S'appuyer sur l'EMC pour donner du sens à la vie en communauté.
 - ✓ S'appuyer sur le CVC et les délégués de classe pour développer et valoriser l'implication des élèves dans la vie de la communauté.
 - ✓ Développer l'implication auprès des élèves du service de vie scolaire et maintenir l'action des associations FSE et ELAN.
 - ✓ Mettre en œuvre de manière lisible auprès des élèves, parents, personnels, le projet de vie scolaire.
- **Développer une approche globale de l'élève en associant toute la communauté éducative.**
 - ✓ Favoriser les échanges entre professeurs, vie scolaire, service médico social, direction, parents.
- **Développer une culture de la ponctualité, de l'assiduité, du sens de l'effort.**
 - ✓ Renforcer la vigilance du suivi de l'absentéisme et de la ponctualité.
 - ✓ Renforcer le traitement et suivi différencié des situations d'absentéisme et de non ponctualité.
 - ✓ Promouvoir l'assiduité, le sens de l'effort dans l'activité pédagogique, le projet EPS, le projet de vie scolaire, les associations scolaires.
- **Construire sur l'ensemble de la scolarité un projet d'avenir personnel ambitieux.**
 - ✓ S'appuyer sur le parcours avenir.
 - ✓ Développer la liaison avec les lycées.
 - ✓ Associer étroitement les parents d'élèves en renforçant l'information sur l'orientation.

Indicateurs d'évaluation de l'objectif 1 :

Taux d'absentéisme.

Nombre d'élèves par tranche de demi-journée d'absence.

Nombre d'élèves par tranche de retard.

Nombre de conseils de discipline et nature des sanctions.

Pourcentage d'exclusions définitives sur l'ensemble des conseils de discipline.

Taux de passage en 2nde GT, 2nde PRO, CAP.

Doc B

OBJECTIF 3 : FAIRE VIVRE LES VALEURS CITOYENNES DANS UNE COMMUNAUTÉ SCOLAIRE OUVERTE SUR LE MONDE.

De manière générale, le climat scolaire s'est apaisé. L'enquête sur le climat scolaire réalisée en 2014/15 apporte des précisions sur le ressenti des élèves. Majoritairement les élèves se sentent bien dans leur classe et estiment que les relations entre élèves d'une même classe sont bonnes. Quelque soit le niveau, 25% des élèves pensent que élèves et professeurs ne travaillent pas très bien ensemble car les bavardages et l'inattention en classe perturbent le déroulement des cours. Plus de la moitié des élèves estiment ne pas toujours recevoir l'aide dont ils ont besoin pour mieux apprendre mais moins de la moitié reconnaît toujours accepter l'aide que les adultes proposent pour mieux apprendre. Pour les élèves qui ont participé à des projets, ces projets leur ont surtout permis d'apprendre des nouvelles choses et de progresser mais pas à être valorisés. Les axes de progrès énoncés précédemment apportent des réponses à cet état des lieux mais leur réussite reste attachée à la bienveillance qui doit rester au cœur de l'acte pédagogique et éducatif.

Parallèlement, les relations entre élèves restent marquées par les incivilités entre pairs. Quelque soit le niveau, les élèves se plaignent surtout des moqueries et des bousculades, des coups et bagarres (27% des élèves), qui se produisent exceptionnellement pour 25% des victimes. 87% des élèves de 6^e/5^e/4^e et 81,6% des élèves de 3^e n'ont jamais été menacé ou insulté sur les réseaux sociaux mais ce problème lorsqu'il existe se poursuit au collège pour 11% des élèves victimes. Les victimes de violence alertent surtout les CPE (28,9% des élèves interrogés), les parents (25% des élèves interrogés). 50% se font justice mais 22,4% ne disent rien à personne. Les personnels médico-sociaux et les agents ne sont pratiquement pas alertés (moins de 5% des réponses). Un quart des témoins ne disent rien à personne et plus de la moitié d'entre eux interviennent pour défendre la victime.

La majorité des élèves pensent que les adultes apportent des réponses satisfaisantes aux problèmes de violence et que le règlement intérieur s'applique à eux de manière juste.

La vigilance de tous les adultes renforcée ces dernières années par la mise en place de formation, du projet de vie scolaire reste au cœur de la prévention de toute situation de violence, de harcèlement, de mise en danger de soi (consommation de produits stupéfiants, réseaux sociaux etc...).

Le cadre de vie est apprécié des élèves. Majoritairement, les élèves se sentent bien accueillis quand ils arrivent au collège. La récréation et le temps du repas sont les moments préférés de la journée à l'inverse des temps d'apprentissage (notamment pour les élèves de 3^e). Le travail engagé sur le cadre de vie dans le cadre de l'AGENDA 21, du FSE (clubs) doit être étoffé par un ancrage du CVC à la vie de l'établissement et à ses instances réglementaires. Le projet de vie scolaire articulé au projet d'établissement sera le maître d'œuvre de cet ancrage citoyen indispensable à l'épanouissement personnel et à la réussite scolaire de tous les élèves.

Deux axes de progrès :

- + Eduquer au respect de soi pour mieux respecter les autres.
- + Former des citoyens éclairés et engagés.

Charte de la Qualité de l'Environnement

Objectif 2 : « Réduire les inégalités scolaires par une école bienveillante et exigeante. »

Axe de progrès 2.2. « Concourir à l'amélioration du climat scolaire en relation avec les parents d'élèves. »

Stratégie de la Qualité de l'Environnement

Pilier 2 : « Conforter une école bienveillante et exigeante »

Pilier 3 : « Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire »

Pilier 4 : « Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative »

Stratégie de l'Apprentissage

Objectif 1 : La réussite des élèves des conditions d'apprentissage favorables à la mise en activité.

Axe de progrès 1-2 « Apprendre : de l'ambition et des résultats pour tous ».

Axe de progrès 1.1 « Apprendre : entre activité personnelle des élèves et accompagnement. »

Doc 6

OBJECTIF 3 : FAIRE VIVRE LES VALEURS CITOYENNES DANS UNE COMMUNAUTÉ SCOLAIRE OUVERTE SUR LE MONDE.



Axe de progrès 3.1 :

Eduquer au respect de soi pour mieux respecter les autres.

Leviers

- **Poursuivre la politique de prévention et de régulation des conflits par un pilotage actif de la vie scolaire et des dispositifs d'aide et d'accompagnement.**
 - ✓ Poursuivre la mise en œuvre qualitative du projet de service de la vie scolaire.
 - ✓ Ancrer le projet de vie scolaire dans la vie de l'établissement par un partage de ses actions et de ses résultats auprès de l'ensemble des personnels.

- **Poursuivre le plan d'actions de prévention du CESC.**
 - ✓ Développer les actions d'éducation à la santé.
 - ✓ Conforter les pratiques sportives par les projets EPS et de l'association sportive.
 - ✓ Eduquer à l'utilisation des outils de communication.

29

Doc 6



**Axe de progrès 3.2 :
Former des citoyens éclairés et engagés.**

Leviers.

- **Asseoir la maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit dans toutes les situations d'apprentissages.**
 - ✓ Développer le lexique et le langage oral.
 - ✓ Développer le goût de lire.
 - ✓ Diversifier les situations d'écriture.

- **Diversifier les situations d'apprentissages et les sujets permettant d'acquérir une conscience civique éclairée et responsable.**
 - ✓ Des débats pour penser et agir par soi-même et avec les autres pour argumenter ses positions et ses choix
 - ✓ Des dilemmes moraux pour comprendre le bien-fondé des normes et des règles régissant les comportements individuels et collectifs, les respecter et agir conformément à elles.
 - ✓ Des expériences de vie pour identifier et reconnaître le pluralisme des opinions, des convictions, des croyances et des modes de vie.
 - ✓ L'éducation aux médias, l'éducation au développement durable, champs d'action d'une conscience civique éclairée et responsable.

- **Soutenir l'engagement dans le CVC, les associations, les actions AGENDA 21 pour responsabiliser et rendre autonome les élèves.**
 - ✓ Construire du lien social et politique pour être force de proposition.
 - ✓ Valoriser les engagements des élèves.
 - ✓ Responsabiliser pour faire confiance par la mise en autonomie des élèves.

Indicateurs d'évaluation de l'objectif 3 :

Nombre de conseils de discipline et nature des sanctions.
 Pourcentage d'exclusions définitives sur l'ensemble des conseils de discipline.
 Nombre d'adhérents du FSE et association sportive.

30,